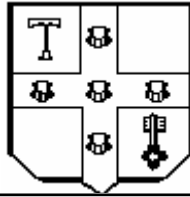


LE FÉSTIVAL PERONNAIS

N°45



DE AVRIL à JUIN 2007

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron



Le chalet du Gralet est un gîte fort apprécié des randonneurs, si l'on en croit les 11 livres d'or qui collectent leurs témoignages. Comme un pèlerinage, la traditionnelle Grande Marche du Gralet organisée par le Comité des Fêtes de PERON donne l'occasion aux participants de visiter cette bâtisse séculaire. Rénovée par la commune fin des années 1980, il est l'objet des petits soins de l'association AG3 pour sa gestion qui rend les lieux le plus agréable possible. Seulement, voilà; les années passent et un petit coup de pinceau aux huisseries et à la sous-toiture ferait un grand bien à ce vénérable chalet, inestimable bien communal. Alors profitons de la Marche du Gralet du 9 juin 2007 pour effectuer cette cure de rajeunissement qui sera beaucoup appréciée.

Volontaires, munissez vous d'un pinceau, d'un chiffon et inscrivez-vous:

- **Après de Maxime COLLET collet.maxime@orange.fr ; Tél.: 04 50 56 32 34**
- **Sur place, le samedi en arrivant au chalet**

Vous pourrez:

- **Donner votre coup de pinceau le samedi avant de redescendre dans la vallée**
- **Ou coucher au chalet pour effectuer le travail le dimanche matin**
- **Ou venir le dimanche matin pour ce même travail**

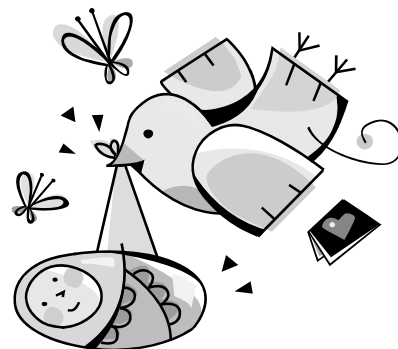
La mairie:

- **fournit la lasure et le solvant**
- **rembourse le prix du repas du samedi aux participants**
- **assure le repas du dimanche midi**

Merci d'avance, le Gralet compte sur vous

Naissances

Emilien CHAINTREUIL, né le 23 mars 2007



Décès

Yoann PACHOUD, décédé le 7 mai 2007

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives auront lieu à la salle Champ Fontaine de 8 h à 18 h.

Le dimanche 10 juin 2007 pour le 1^{er} tour
Le dimanche 17 juin 2007 pour le 2^{ème} tour

Toutes informations utiles concernant ces élections sont affichées dans le panneau d'affichage de la Mairie.

Nous sommes tous concernés:

En cas d'alerte pollution radioactive, des comprimés d'iode, stockés en mairie, seront distribués à la population. Dès que la mairie sera avertie du danger, une annonce sera faite dans chaque village, au moyen d'un véhicule équipé d'une sono .

Les habitants seront alors invités à se rassembler aux points suivants pour recevoir leur comprimé d'iode:

- **Pour FEIGERES:** à l'abris-bus
- **Pour GRENY:** à l'ancienne fruitière
- **Pour LOGRAS:** au stade Bernard BLANC
- **Pour PERON:** à la MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent l'âge de

16 ans, soit : pour ceux nés en avril, mai, juin 1991, venir avant le 15 juillet 2007.

Pour toutes questions relatives au service national, téléphonez

au **03.04.38.36.36**, minitel : **3615 ARMEE**, internet **ww.defense.gouv.fr**.

CCAS

Nous rappelons que **la livraison de repas à domicile** est possible. S'adresser à la mairie

5 CONSEILS ANTI-CANICULE



1 BUVEZ
fréquemment et abondamment



2 MOUILLEZ-VOUS
le corps plusieurs fois par jour



3 ÉVITEZ DE SORTIR
aux heures les plus chaudes



4 RESTEZ AU FRAIS
2 à 3 heures par jour



5 AIDEZ LES PERSONNES
les plus fragiles et demandez de l'aide

Canicule Info Service : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule

Prévention
canicule

Tous ensemble, adoptons les bons gestes
pour éviter les risques !

ICI
VOTRE
LOGO

SOMMAIRE

LE CARNET	PAGE 2	LES SOCIETES	PAGE 12
EDITO	PAGE 4	CENTRE DE LOISIRS	PAGE 15
LA MAIRIE	PAGE 5	CALENDRIER DES FETES MESSES	PAGE 18
CCPG	PAGE 11	UTILE PRATIQUE	PAGE 19
LES BREVES	PAGE 11	SERVICE DE GARDE	PAGE 20

EDITO

Comme d'habitude, cet édito de printemps devrait principalement être consacré au budget communal que le conseil municipal a voté le 12 avril, mais cette année il me faut tout d'abord vous parler d'un choix, pas encore définitif certes, qu'est en train de prendre le syndicat en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), pour éviter des coupures d'eau dans le futur

Nous allons devoir choisir entre 2 propositions :

soit diminuer nettement le taux de constructions de logements dans le Pays de Gex, pour le ramener à 1% pendant 18 mois et dans toutes les communes, ce qui implique pour notre commune 12.logements maximum, un bon nombre de mécontents, quelques heureux et bon nombre de difficultés pour arriver à maintenir ce principe.

soit n'autoriser que les logements sociaux et les constructions publiques (écoles, crèches etc), également pendant 18 mois et en refusant toutes les constructions privées.

Au terme de ce délai, le SCOT prolongera ou arrêtera la décision choisie.

Pour la commune, avec le puit de Greny, nous ne sommes pas concerné par un manque d'eau. Mais les élus gessiens, à une exception près, ont tous accepté ce principe de solidarité avec le « centre gessien ».

Une décision définitive sera prise à la fin mai, après la rédaction de cet article. Si c'est le cas, vous trouverez une page libre, à l'intérieur du Petit Péronnais, le texte qui sera proposé au vote du SCOT. Si le texte n'est pas encore prêt pour la parution du bulletin, nous ne manquerons pas de vous tenir informer du choix définitif.

Pour en revenir au budget, vous trouverez plus de détails et de précisions à l'intérieur de ce Petit Péronnais mais je souhaiterais revenir sur quelques points.

Dans le poste matériel, nous avons changé le « gros » tracteur communal, pour un montant de 64 000 € et, nouvelle superbe pelouse du terrain de foot oblige, nous avons également du changer la tondeuse pour un montant de 27 500 €. Ce sont des choix normaux que font habituellement tous les conseils municipaux, mais je tenais à préciser que sous ce mandat, nous avons du remplacer tous les véhicules de la commune, à part le « petit » tracteur. C'est donc légèrement plus de 231 000 € que nous avons investis dans les véhicules : Unimog, 4*4, tracteur, tondeuse, choses que ne devrait pas avoir à faire un prochain conseil.

Pour la voirie, côté sécurisation, nous allons investir environ 500 000 €, avec principalement, la réfection complète de la rue Dommartin à Greny, puisque la CCPG réalise, enfin, les travaux d'assainissement du hameau, et le début de la sécurisation de la route de Lyon, à Logras, avec la reprise des 3 carrefours.

Le 12 avril, le conseil municipal a, en plus du budget, voté l'approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ; celui-ci est applicable depuis le 13 mai 2007. Le décalage entre les deux dates s'explique par le temps pour faire les dossiers, les signer et les faire parvenir aux organismes intéressés. Nous n'avons pas souhaité diffuser une carte à l'intérieur du bulletin municipal, puisqu'à ce jour, nous avons déjà reçu, par des particuliers, où plutôt par leurs avocats, deux dossiers de recours gracieux, nous demandant de revenir sur des choix bien précis géographiquement. Si nous refusons ces demandes, il est fort probable que le PLU soit attaqué devant le tribunal administratif.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très beau printemps et vous retrouverai avec plaisir pour le Petit Péronnais estival.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 1^{er} MARS 2007**

Absents excusés :

Mme LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli), Mrs MOUTON, ZAMORA (pouvoir à Mme Blanc).

Absents :

Mrs COLLOMBET, MARTINEK, RABILLER

1 POINTS DIVERS

1.1 COLLEGE

1.1.1 Point sur le dossier

Suite au premier appel d'offres infructueux, une nouvelle consultation des entreprises aura lieu en avril. Le début des travaux est programmé en septembre 2007 pour une fin des travaux en mars-avril 2009.

1.1.2 Desserte du Collège

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'étude « GROUPE J », le moins disant, pour réaliser l'étude de sol pour la construction d'un pont sur le Martinet, pour un montant de 2 984,02 €

1.2. SIVOS DU SUD GESSIEN

L'appel d'offres pour le gymnase aura lieu à l'automne pour des travaux programmés en avril 2008, et une livraison en mars-avril 2009.

1.3. VOIRIE

Suite à la réunion organisée avec M. Roynette, les 1^{er} travaux de sécurisation de la route de Lyon, à Logras, concerneront les 3 carrefours : rue de la Gaine, rue de Bruel, route de Pougny, rue du Branlant. M. Roynette doit contacter les différents services pour les réseaux secs et humides et remettre son estimatif pour le budget 2007.

1.4. BUDGET

4.4.1 Réalisation du budget

-Cassani-Dubois (lame à neige) : 13 287.56 € (reprise de l'ancienne pour 500 €)

- Sa Orange (2 téléphones mairie + installation) : 335.29 €

- ICO Europe (2 Clés USB pour école) : 78 €

1.5. CONTENTIEUX

Trois recours arrivent à leurs conclusions devant le Tribunal Administratif de Lyon :

*Le recours de M. Dimcowski contre l'annulation de la convention sera jugé le 14 mars 2007

*Le recours de M. Dimcowski pour être indemnisé de la somme de 810 703 € sera jugé le 14 mars 2007.

*L'instruction du contentieux avec M. et Mme Baronetti est clos depuis le 24 janvier, la date du jugement devrait bientôt être connue.

1.6. FORET – AGRICULTURE

1.6.1 Compte-rendu de la réunion du 26 février 2007 pour présentation du bilan 2006 et les perspectives 2007 de la forêt communale.

- Rappel : la commune adhère au PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières). Cette

certification est de plus en plus demandée par les acheteurs.

Année 2006 :

1-Volet technique du bilan forestier

Volume récolté : 1213 m³

Volume façonné commercialisé: 1035 m³

2-Travaux :

Investissement : 2 468 €TTC

Entretien 4 930 €TTC

3-Volet financier :

Recettes : 25 087 €

Dépenses : 11 846 €

Solde positif : 13 241 €

Année 2007 :

-Opérations prévues à l'aménagement foncier : 4 800 € TTC

-Investissement : 4 700 €TTC

-Total du budget : 9 500 €

1.6.2. Compte-rendu de la réunion du 6 février pour la qualité des boues d'assainissement produites par la station d'épuration de l'Epine.

1-Pérennisation de la valorisation des boues

2-Prod 2006.

2 procédés : boues séchées : en épandage (cultures) ou compostage : déshydratation+mélange avec déchets verts (chaulage), puis épandage (cultures, prairies) ; 2 lots par an en moyenne

Pour PERON : 2 lots ont été transférés en 2006 sur l'aire de compostage de MONTIGNY LES VESOUL.

3-Analyses boues.

4-Calcul des valeurs des apports pour l'agriculture: Phosphore, Potasse, Calcium, Magnésium.

5-Analyses des sols soumis aux épandages : 15 à 16 échantillons de 0.5 kg à 1 kg à 25cm de profondeur, tous les 2 ans ou les 4 ans. Recherche des traces de métal. Calcul du cumul sur 4 ans, en tenant compte du flux maxi autorisé sur 10 ans.

6-Concerne la commune de PERON : 18.6 T de MS ont été transférées à MONTIGNY pour compostage ; en attente de retour. Analyses à suivre. 108 m³ de boues ont été répandus sur 2.5 ha par M. GIRIENS en provenance de la STEP de St JEAN (dernier épandage sous cette forme). Nouveau plan d'épandage en cours d'étude. Fusion de secteurs. Un seul plan d'épandage pour le Sud Gessien

2. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

2.1. CCPG

2.1.1 Conseil Communautaire

Les premières délibérations pour la création des crèches de Divonne et Cessy-Gex ont été votées. L'entreprise adjudicataire pour les travaux d'eaux usées et d'eau potable à Greny est l'entreprise RAMPA TP.

2.1.2 Eau et Assainissement

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à la simulation réalisée par le service eaux et assainissement de la CCPG pour tester la cellule de crise à mettre en place

en cas d'accident, le problème à traiter était une rupture d'alimentation en eau des communes de Péron, Saint-Jean et Challex due à un arrêt des pompes de relevage. Si, au niveau communal, il n'y a pas eu de problèmes majeurs, puisque les décisions étaient prises par la cellule de crise, il apparaît que pour d'autres circonstances (incendie, inondation etc.) il faut mettre en place un Plan De Sauvegarde afin que toutes les personnes concernées sachent exactement ce qu'elles ont à faire.

2.1.4 Déchets

2.1.4.1 Compte-rendu

1-Convention relatives aux D3E et choix des Eco-organismes :

2 conventions devront être signées avec OCAD3E, organisme médiateur et servant d'intermédiaire :

Collecte des D3E (ERP est le favori selon les critères imposés).

Collecte des lampes usagées.

2-Facturation 2006 :

Redevance spéciale (11 mois) : recettes = 767 729 €

TEOM : recettes = 7 394 880 €

3-Collecte des cartons 2006 : 238 tonnes.

4-Collecte sélective en porte à porte a augmenté de 3.5%/2005.

5-Equipement de lotissements et résidences hôtelières en collecte sélective (poste fixe) est refusé.

6-Bilan AGCR : il est positif. Le service demande a évolué. Reste en suspend le cas d'immeubles SEMCO-DA et OPAC.

7-Agence de l'Eau : baisse des aides de 50% à 30%.

8- Projet de déchetterie de la Valserine.

9-Consultation en cours pour la vidéosurveillance des déchetteries.

2.1.4.2 Compte-rendu de la réunion du SIDEFAGE

1-Débat d'orientation budgétaire 2007 :

- la capacité d'autofinancement possible se monte à 541 000 €

- budget général : la cotisation de 1 €HT par habitant devrait être maintenue.

- collecte sélective : la cotisation de 2 €HT par habitant et le tarif complémentaire de 32 €HT la tonne devraient être maintenus.

- reversement d'aides ECO-EMBALLAGES : affecté à la communication (représentations dans les écoles liées au tri, à raison de 250 € par représentation) et aux collectivités participant aux collectes sélectives.

2-Equipement des 2 lignes d'incinération en brûleurs à gaz pour fin 2007 (environ 1M €).

3-Tonnage 2006 des OM brûlées : 117 838 tonnes, dont 23 913 pour le Pays de Gex.

4-Contrôles inopinés des rejets par la DRIRE : tous les paramètres, inclus la dioxine sont en dessous des nouvelles normes européennes.

5-Valorisation des REFIOM : repris par l'Allemagne depuis le 1^{er} février pour combler les galeries des anciennes mines de sel.

2.1.5 Environnement

1-Etude paysagère des écrans végétaux du réseau routier par le PNR :

But : identifier les points de vue intéressants pour dégager la végétation masquant la vue : 33 points relevés sur le territoire de la CCPG, dont un sur Péron (route forestière). Financement : crédit d'état. Les communes seront chargées de l'entretien après travaux. Autre problème à régler : affichage publicitaire sauvage pour les manifestations à caractère commercial.

2-Animations scolaires CPIE Bugey-Genevois :

Se fera sur le thème d'un voyage autour de l'eau.

3-Réserve Naturelle : depuis le 1^{er} janvier, la CCPG est gestionnaire de la Réserve. Elle sera chargée d'étudier tous les dossiers relatifs à celle-ci. Elle disposera d'un budget annexe. 2 employés sont à embaucher; aujourd'hui, le gardiennage est assuré en collaboration avec l'ONF.

4-Maîtrise de la demande d'énergie : Budget augmenté (60 000 €) mais aides plafonnées.

5-Convention avec le CREN : Edition d'un guide du patrimoine du Pays de Gex : budget de 35 000 €

6-Divers : Journées de l'environnement projetées les 1^{er} et 2 juin : thème : les travaux réalisés dans le cadre du contrat de rivières.

3. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

3.1 Urbanisme

Permis de construire

- Bourquin S. pour une villa chemin de la Chapelle. Avis favorable.

- Perard M., pour la construction d'un local agricole et d'un bureau, chemin de Roche Verne. Avis favorable.

Permis de démolir

- Curchod D. pour démolir 2 silos à Logras, route de Pougny. Avis favorable.

3.2. Relations Sociétés

*Compte rendu de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes

1-Bilans :

-activités 2006. Permet de corriger et d'affiner l'organisation des activités 2007 :

Bonne saison pour l'activité cinéma. La commission évitera de programmer 2 films le même jour (problème d'organisation et de disponibilité).

-Bilan financier: accent est mis sur gestion saine et rigoureuse; locations matériel et C15 frigo en hausse; ristourne SOGEDIST en baisse; matériel à disposition conséquent suite à d'importantes acquisitions, dont PC + projecteur vidéo + accessoires, tables groupe.

2- Projets 2007:

-Activités : toutes les activités programmées seront réalisées, en particulier :

-Cinéma : aide supplémentaire aux membres de la commission pour mise en place. Revoir l'installation des rideaux.

-Matériel. Achat : d'une imprimante, d'un écran, d'une friteuse, d'une machine à glaçons, à vendre : machine

LISTE DU MATERIEL DIPONIBLE

Pour réserver votre matériel vous pouvez vous adresser à

Mr Dominique CLOT - 04.50.56.48.81 ou 06.88.48.70.55

Mr Christian CHAUVILLE - 04.05.59.13.64

Article	Quantité	sociétés adhérentes	Sociétés non adhérentes et particuliers
Tables	36	gratuit	3 €la table
Bancs	60	gratuit	1 €le banc
Frigos	1	gratuit	15 €
Congélateurs	2	gratuit	15 €
Machine hot dog	1	gratuit	10 €
Poêle à paëlla + rechaud	1	gratuit	10 €
Cafetière	2	gratuit	10 €
Grill plancha à gaz (butane ou propane)	1	gratuit	30 €
Grill charbon	2	gratuit	10 €
Trancheuse	1	gratuit	10 €
Réchaud tripatte	1	gratuit	5 €
Machine à glaçon	1	gratuit	10 €
Friteuse à gaz (butane ou propane)	1	gratuit	30 €
Friteuse électrique	1	gratuit	20 €
Verres a vin		gratuit	Pas disponible
Plateau		gratuit	Pas disponible
Sceau à chapagne		gratuit	Pas disponible
Jérricane alimentaire 20L		gratuit	Pas disponible
boulier pour loto électrique		gratuit	50 €
boulier pour loto		gratuit	15 €
Rétroprojecteur + écran pour loto ou soirée écran géant	Uniquement dans la salle Champ Fontaine		
banderoles manifestation	Contacteur Caroline Jacquier		
groupe électrogène 2400w	Voir Dominique pour les conditions		
voiture C15 frigo			

soufflante à loto.

3-Divers :

-Local du comité (ancienne porcherie) : contrat EDF à régler : entre la mairie et le locataire. Départ du locataire prévu fin mars.

-Photocopies : mise au point du règlement des copies. Le comité gère l'utilisation de la photocopieuse et restitue à la commune les recettes des copies provenant des utilisateurs en une seule fois.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 12 AVRIL 2007**

Absents excusés :

Mme LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli), Mrs COL-LOMBET (pouvoir à M. Caretti), DAVIS, MARTINEK (pouvoir à Mme Blanc), RABILLER, ZAMORA (pouvoir à M Peray).

1 DELIBERATIONS

1.1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

BUDGET GENERAL

Le Compte administratif 2006 est approuvé à l'unanimité.

1.2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007 DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Les quatre taxes directes locales pour 2007, identiques à 2006 :

- * taxe d'habitation 8,64%
- * taxe foncière (bâti) 11,92%
- * taxe foncière (non bâti) 44,96%
- * taxe professionnelle 11,00%

Approuvé à l'unanimité

1.3. APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur, Considérant que les résultats de la dite enquête publique et l'avis des organismes consultés nécessitent quelques modifications du projet de PLU.

Considérant que le projet de révision du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme ;

*Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

Approuvé à l'unanimité

1.4 APPROBATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DOMMARTIN

Confie à la SCP DUCRET-GROS, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue Dommartin, pour une rémunération forfaitaire de 12 900 euros HT (15 428.40 euros TTC),

Approuvé à l'unanimité

1.5 APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DOMMARTIN

Passation du marché pour les travaux d'aménagement de la rue Dommartin avec le Groupement d'entreprises suivant :

1°) Mandataire co-contractant : ETS APPIA SAVOIE LEMAN 1 avenue Paul Langevin 01200 Bellegarde,

2°) Co-contractant : STE RAMPA TP, 1 rue des Ramas 07250 Le Pouzin.

Pour un montant de 183 341,32 € HT (219 276,21 € TTC.).

Approuvé à l'unanimité

1.6 ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT AUX CONSORTS POUPEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide d'exercer son droit de préemption et d'acquérir les parcelles suivantes :

Section C

*n°855 de 836 m²

*n°856 de 2135 m²

au prix total de 2 564 €

Approuvé à l'unanimité

2 POINTS DIVERS

2.1 CONTENTIEUX

Suite aux requêtes déposées par l'avocat de M. Dimcovski, auprès du Tribunal Administratif de Lyon, lui demandant d'annuler la décision de résiliation de la convention du 14 juin 2004 et de condamner la commune à verser à M. Dimcovski la somme de 810 703 € avec intérêts au taux légal à compter du 20 avril 2005 et capitalisation, le Tribunal a décidé :

Article 1^{er} : Les requêtes de M. DIMCOWSKI sont rejetées.

Article 2 : les conclusions de la commune de Péron tendant à la condamnation de M. DIMCOVSKI au paiement des frais exposés et non compris dans les dépens sont rejetées.

2.2 NOUVEAU LYCEE DU PAYS DE GEX

Le Conseil Régional a, enfin, accepté le principe d'un nouveau lycée dans le Pays de Gex.

Afin de donner toutes ses chances à ce nouvel établissement il sera rattaché au Lycée International de Ferney, avec le même statut, dans un lieu encore à définir, selon un cahier des charges que donnera prochainement la Région.

2.3 GENS DU VOYAGE

M. Le Maire informe l'assemblée :

-qu'une famille de gens du voyage, autre que celle qui vient régulièrement pendant les vacances scolaires, s'est installée sur le parking de la salle Champ Fontaine, sans aucune autorisation.

-que les gendarmes, comme d'habitude, se sont bien gardés d'intervenir alors que le passage des bordures et trottoirs a duré une heure.

-que le parking et les abords de l'école sont dans un état

lamentable et le mot est faible.

-qu'il refuse de porter plainte pour ne pas faire supporter à la collectivité un coût d'environ 2 000 € de frais de procédure pour faire partir des gens d'un terrain qu'ils n'avaient pas le droit d'investir

-que l'école sera fermée le 16 avril, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, si les gens du voyage sont encore là, et qu'il en sera de même pour l'ouverture du bureau de vote pour les élections du 22 avril.

-que la Sous-Préfecture et la gendarmerie sont informées de ces décisions par courriers et par arrêté.

3. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

3.1. CCPG Environnement : réunion du 27 mars 2007

Réserve Naturelle :

- mise en place de la nouvelle équipe. 2 nouveaux gardes sont embauchés

- renouvellement de la signalétique sur les limites de la réserve, amélioration de l'information

- randonnées équestres. Suivre la procédure avant de valider les parcours (autorisations des propriétaires privés et collectivités, avis du comité consultatif...). Définir les responsabilités sur les tracés

- chantier jeunes : convention avec association Concordia : nettoyage forestier alpage de la Ramaz ; réhabilitation des murets d'alpage (du 6 au 27 juillet).

Choix du site pour la fabrication des plaquettes bois pour les chaudières : Baraty semble avoir la faveur de la CCPG.

CCPG Déchets : réunion du 21 mars 2007 :

La commission donne un avis favorable à la mise en place par la CCPG d'une collecte itinérante provisoire par fourgonnette (MEDIBUS). L'étude d'une collecte à caractère définitif implique un changement de réglementation.

4. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

4.1 Urbanisme

Permis de Construire :

- Corcelle Frédéric, pour 1 villa et un garage, lot. Les Cerisiers, route de la Combe. Avis défavorable.

- Léopard R., pour l'agrandissement d'une villa, au Crêt, avis favorable.

- Moine Jean-Pierre, pour modification de façades, chemin du Molard. Avis favorable.

- SCI les Vues du Salève, pour 14 logements route de Lyon. A revoir.

- Moutton Laurent, pour 1 villa, chemin de la Louye. Avis favorable.

- Corcelle Frédéric, pour 1 villa et un garage, lot. Les

Cerisiers, route de la Combe. Avis favorable pour la villa, et défavorable pour le garage.

- SCI les Vues du Salève, pour 14 logements route de Lyon. Avis favorable.

- Curchod A., pour logements de fonction pour personnel, un haras, un manège, un hangar de stockage, une maison d'habitation, route de Pougny. Avis favorable.

4.2 Assemblée Générale de l'AG3 du 29 mars 2007.

Fréquentation 2006 : 390 nuitées payantes.

Chalet du Gralet :

le problème de la pompe persiste. Changement à l'étude.

la cuisinière est à remplacer : prévoir le transport de la nouvelle.

voir s'il est possible de dégager les installations des étales : plus utilisées.

Installation d'un détecteur de fumée à prévoir

Journée entretien des huisseries et sous-toiture : 10 juin 2007.

Chalet de la Poutouille :

Fermer l'accès à la citerne pour sécuriser celle-ci ; voir pour l'achat d'une pompe idem celle du Gralet.

la cuisinière est à remplacer : prévoir le transport de la nouvelle

gîte ouvert : installer un plancher pour le couchage (4 places)

achat de nouvelles housses (mairie).

Site web : la construction arrive à son terme. Voir avec le secrétariat pour accès aux réservations et petite formation.

Activités : appel à volontaires pour ravitaillement en bois.

4.3 Assemblée Générale de « La Roulinotte » du 5 mars 2007

Bilan sur 2006 :

- Le taux de fréquentation a diminué en raison du passage de 12 à 15 places.

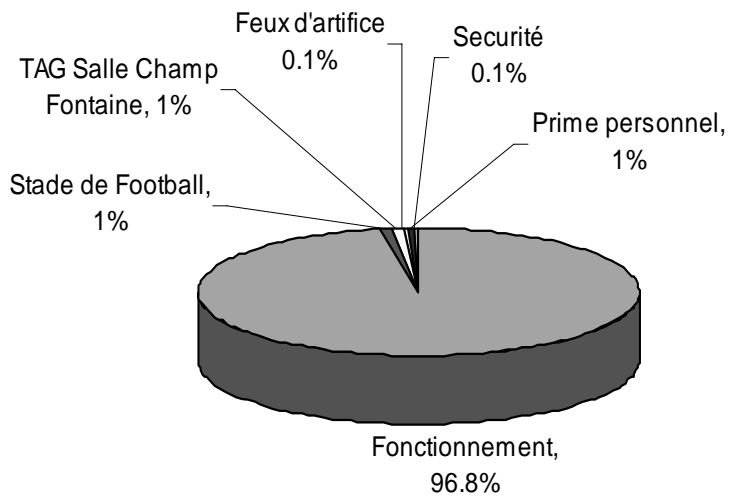
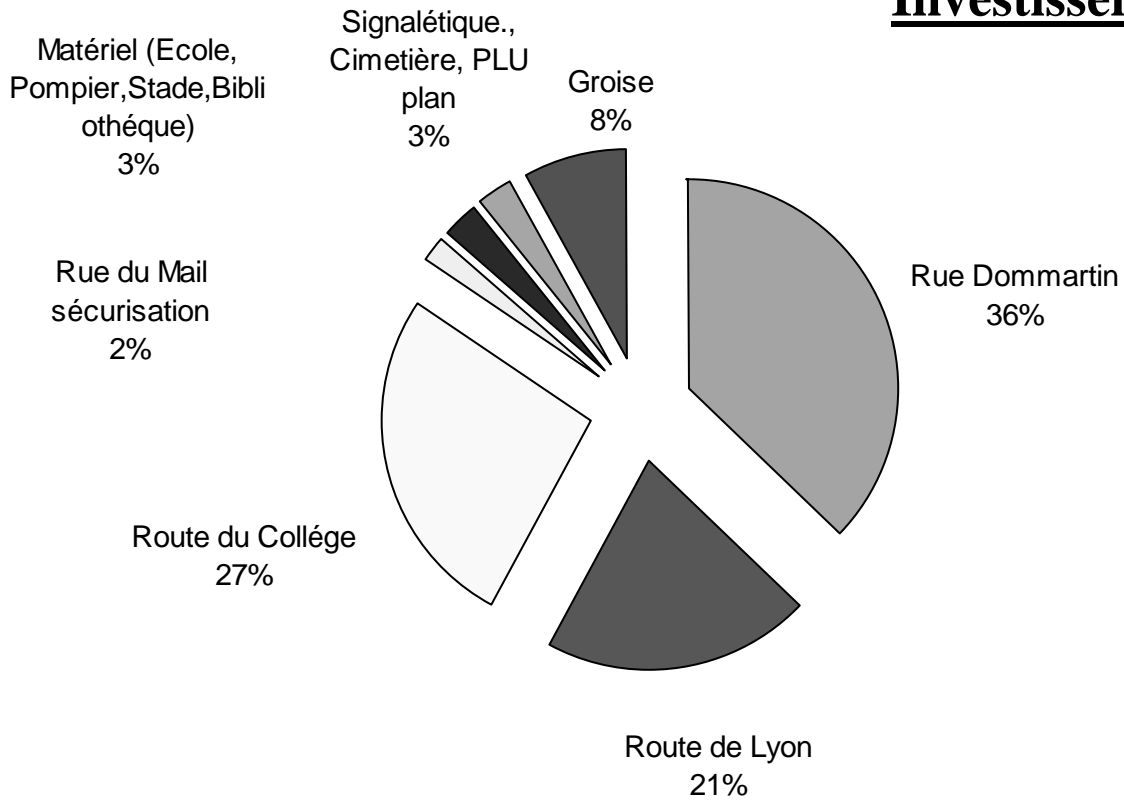
- Volonté de transmettre l'Association à Familles Rurales et de faire payer les cartes d'adhérents par rapport à l'année scolaire et non à l'année civile.

5. DIVERS

M. Le Maire informe l'assemblée de la demande de 2 vendeurs de pizzas ambulants pour s'implanter sur la commune, à l'aire de retournement de Logras : M. SABBRI Nassir les jeudis soirs et vendredis soirs et les pizzas « Quatre Saisons » les samedis et dimanches soirs : accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

BUDGET 2007

Investissement



Fonctionnement

Un petit rappel s'impose....

Chers citoyennes et citoyens, le respect de soi-même commence par le respect des autres; nous nous permettons de vous rappeler que les nuisances sonores représentent la première source de pollution, et donc pour permettre à chacun et chacune de vivre en bon terme de voisinage:

Extrait de l'arrêté Préfectoral du 10 Avril 1990, concernant le bruit et les animaux

Article 4: Les occupants des locaux d'habitations ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers, ainsi que ceux résultant d'activités ou de comportements non adaptés à ces locaux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

*Les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14h 00 à 19 h 30

*Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

*Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12h 00

Article 5: Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Nous vous rappelons également que la déchetterie dispose de containers adaptés à chaque type de matériaux, les déchets ménagers sont quand à eux ramassés au moins une fois par semaine par le service de la voirie.

UTILE et PRATIQUE

Conservation des documents administratifs et autres factures

Etat civil

Pièces d'identité => pendant toute la durée de validité

Passeport => pendant toute la durée de validité

Contrat de mariage => toute la vie

Jugement de divorce => toute la vie

Justificatifs de paiement de pensions alimentaires => 5 ans

Livret de famille => toute la vie

Livret militaire => toute la vie

Testament => toute la vie

Banque

Relevés de comptes => 10 ans

Talons de chèques => 10 ans

Facturettes de cartes bancaires => 3 ans

Dossiers de prêts => 5 ans après expiration du contrat

Emploi Travail

Fiches de paie => jusqu'à liquidation de la retraite

Certificats de travail => jusqu'à liquidation de la retraite

Justificatifs de paiement d'allocations chômage => 5 ans

Immobilier

Titres de propriété => toute la vie

Certificats de vente d'un bien immobilier => 5

ans

Baux => jusqu'au remboursement du dépôt de garantie

Quittances de loyer => jusqu'au remboursement du dépôt de garantie

Relevés de charges locatives => 5 ans

Titres et règlements de copropriété => toute la durée d'habitation

Relevés des charges de copropriété => 5 ans

Factures

Factures diverses pendant => toute la durée de vie du bien

Quittances EAU => 2 ans

Quittances EDF/GDF => 5 ans

Quittances TELEPHONE => 2 ans

Redevances TELEVISION => 3 ans

Garanties => pendant toute la durée de celles-ci

Impôts

Déclarations de revenus et justificatifs => 5 ans + l'année en cours

Notifications d'imposition => 5 ans + l'année en cours

Assurances

Quittances de primes annuelles => 2 ans

Pièces relatives à sinistres => 30 ans

Avis d'échéances et justificatifs de paiement d'assurances vie => 5 ans

Les BREVES

Merci de faire suivre !

Pour une fois que c'est un truc intelligent à faire suivre !!!!!

Sujet : Cela peut servir ! Prenez quelques minutes pour lire ceci et peut-être sauver une vie et contribuer à faire connaître le danger que représente l'Accident Vasculaire Cérébral.

Lors d'un barbecue, Julie trébuche et fait une chute. Elle affirme aux autres invités qu'elle va bien et qu'elle s'est accrochée les pieds à cause de ses nouveaux souliers. Les amis l'aident à s'asseoir et lui apportent une nouvelle assiette. Même si elle a l'air un peu secouée, Julie profite joyeusement du reste de l'après-midi... Plus tard le mari de Julie téléphone à tous leurs amis pour dire que sa femme a été transportée à l'hôpital....Julie meurt à 18 h.

Elle avait eu un Accident Vasculaire Cérébral lors du barbecue. Si les personnes présentes avaient été en mesure d'identifier les signes d'un tel accident, Julie aurait pu être sauvée.

Un neurologue dit que s'il peut atteindre une victime d'AVC dans les trois heures, il peut renverser entièrement les effets de la crise. Il affirme que le plus difficile est que l'AVC soit identifié, diagnostiqué et que le patient soit vu en moins de trois heures par un médecin

Reconnaitre les symptômes d'un AVC : Poser trois questions très simples à la personne en crise :

1. * Lui demander de SOURIRE.
2. * Lui demander de lever LES DEUX BRAS.
3. * Lui demander de PRONONCER UNE PHRASE TRÈS SIMPLE (ex. Le soleil est magnifique aujourd'hui).

Si elle a de la difficulté à exécuter l'une de ces tâches, appelez une ambulance et décrivez les symptômes au réparateur.

Selon un cardiologue, si tous ceux qui reçoivent ce message le transmettent à leur tour à 10 personnes, une vie au moins pourrait être sauvée.

CCPG-SIDEFAGE

ENVIRONNEMENT : Récupération recyclage des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques): La filière est maintenant organisée

Rappel: qui sont les D3E?

Le **Gros Electro-Ménager froid** : « GEM froid » (frigo, congélateur...),

Le **Gros Electro-Ménager hors froid** : «GEM hors froid» (machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle...),
Les écrans (télévisions, moniteurs),

Les **Petits Appareils en Mélange** : «PAM» (rasoirs électriques, jouets, sèche-cheveux, téléphones)...

Le gisement produit par les ménages est estimé à 14 kg/an/habitant et est en augmentation de 3 à 5% par an.

La Directive Européenne de décembre 2003 stipule que les D3E devront être :

- collectés auprès des ménages en vue de leur valorisation avec un objectif de 4kg/an/hab en 2006,
- traités sélectivement (notamment pour certains composants dits dangereux),
- réutilisés, recyclés, valorisés avec des objectifs élevés à atteindre d'ici le 31 décembre 2006 (Objectifs : 75% de valorisation pour le gros électroménagers, 50% pour les PAM, 65% pour les écrans, 80% pour les lampes à décharge).

La priorité est donnée à la réutilisation d'appareils entiers.

Cette directive européenne n'a été transposée en droit Français que 20 juillet 2005.

Tout producteur d'appareils de ce type a donc désormais **obligation d'adhérer à un des quatre éco organismes** créés pour organiser les filières de valorisation . Ecologic, Ecosystèmes, ERP et Recylum (pour les lampes). C'est pour cela que nous payons une écotaxe lors d'un achat. Le système est juridiquement en place depuis le 15 novembre 2006.

Comme sur l'ensemble du territoire Français, nous avons **deux solutions pour se débarrasser de nos D3E** :

- 1- les **vendeurs** ont désormais une **obligation de reprise gratuite** de l'ancien appareil lors de la vente d'un nouvel appareil similaire à un ménage dite « reprise un pour un ». Une solution qui évite de devoir se déplacer plusieurs fois pour remplacer un appareil hors d'usage (l'acheteur paye une écotaxe pour cela), **Dépôt gratuit en déchèterie.** Les déchèteries situées sur le territoire du SIDEFAGE (PERON, SAINT GENIS POUILLY, VERSONNEX) seront petit à petit spécifiquement aménagées en fonction des contrats signés avec les éco-organismes. Les D3E pourront alors y être accueillis.

ASSOCIATIONS

Les SPORTIFS EN HERBE

Les licenciés du judo des sportifs en herbes vont terminés leur saison sportive. Un bilan très positif, les petits tigres de PERON ont participé en grand nombre aux animations du DOJO GESSIEN (Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly, Divonne, Segny...). Les Benjamin(e)s, Lucie, Théophile, Thomas, Ugo ont été qualifiés et ont participé aux Championnats de l'Ain. C'est avec un grand courage et de la persévérance qu'ils ont fait de leur mieux. Lucie ROCHE est la seule classée, elle termine 7ème et elle est remplaçante pour les régions.

La compétition n'est pas obligatoire mais elle reste néanmoins un test pour s'évaluer et poser des objectifs pour la saison. Deux sections réunissent des adultes qui ne sont plus débutants au JUDO et JU-JITSU et d'autres au TAISO (sorte de Gymnastique, stretching, renforcement musculaire...). Chacun va à son rythme et c'est vrai que deux mois de vacances vont nous ramollir un peu. Le président Philippe BERVAS et la trésorière Marianne LEVRIER ainsi que le professeur Jérôme MARCASSE sont très contents de leurs protégés. Chacun a su être régulier dans la pratique, la progression et la discipline étaient toujours présentes avec des rires bien sur. Le JUDO est une bonne école de vie et elle reste un art martial avec son code moral et ses règles de vie. Tous les membres du bureau souhaitent une bonne fin d'année et ils félicitent chaque judoka pour sa future ceinture bien méritée. Bonnes vacances à tous.

Jérôme MARCASSE

Un problème juridique ? Rencontrer gratuitement votre agent d'accès au droit.

CDAD DE L'AIN Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Ain
4, Rue du Palais 01000 BOURG EN BRESSE

Permanences :

Maison de Justice et du Droit, Bourg-en-Bresse

lundi et mardi de 14 h à 17 h,
mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
jeudi et vendredi matin sur rendez-vous.

Pour le Pays de Gex

Permanences bi-mensuelles

Gex, vendredi de 9 h à 12 h
Contact : Mlle DUPUIS
Tél. : 06 07 12 96 34 ou 04 74 14 01 43
Autres permanences

Permanences bi-mensuelles à Bellegarde sur Valserine

vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Accès au droit, c'est :

- Obtenir une information fiable sur ses droits et obligations, quels que soient ses revenus
- Etre orienté directement vers le professionnel compétent: avocat, notaire, huissier de justice, service administratif adéquat, association...
- Favoriser le règlement amiable des conflits.

Nouveau à Feigères : Cours de peinture et de dessin

Ouverture courant septembre 2007

Après 22 ans dans son atelier de Vétraz Monthoux, Françoise transfère ses activités à Feigères et recevra ses élèves à partir du mois de septembre 2007 dans son nouvel atelier. Vous pourrez découvrir la pratique du dessin, de la peinture acrylique, de l'aquarelle. Les cours s'adaptent à votre niveau et vous pouvez aborder les styles que vous désirez. N'hésitez pas à prendre contact avec Françoise qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Contact

Françoise Wescher-Fabre 120, Route de Chanvière Feigères 01630 PERON
Tél.: 04 50 56 41 82 - 06 03 54 94 73 Mail fabre.wescher@worldonline.fr

Les petits à la boulangerie

La fabrication du pain n'a plus de secret pour les élèves de petite section : ce 21 mai, Lilian Duchamp le boulanger a patiemment partagé son savoir et son expérience avec les enfants, secondé par Laurie, la pâtissière.



Les jeunes apprentis, très attentifs, ont façonné les baguettes avec dextérité. Et si le pain chauffait encore les mains sur le chemin du retour, cela n'a pas empêché les petits gourmands de la grignoter comme autant de petites souris affamées. Puis d'offrir les restes aux parents avec la plus grande fierté !

Nous remercions Laurie qui avait préparé de délicieux pains au chocolat pour le goûter et Lilian qui nous a généreusement offert cette journée très enrichissante.

Fête de la Musique

Jeudi 21 juin 2007 dès 19 h 30 Salle Champ Fontaine

Organisation: Mairie et Comité des Fêtes

Avec:

Les Licornes

La Société Musicale, La Bonne Humeur

Le Big Band Jazz de Feigères

Les nouveaux groupes locaux:

The FROGGS (Charlotte Bernard)

ELLIOT's BAD DAY (Benjamin CLOT)

The MORPIONS (Hugo RAFFOUR)

Buffet

Buvette

" LES LICORNES "

twirling bâtons et pompons



Le 12 mai dernier, « les LICORNES » de Saint-Jean de Gonville et Péron, fêtaient leurs 10 ans d'existence, au cours de leur soirée de gala, avec une belle rétrospective « des CANARIS », les anciennes majorettes à l'origine de ce club.

Nous remercions toutes les personnes, enfants, ados, et adultes, qui se sont mobilisées pour que cette fête soit réussie, ainsi que toutes celles qui sont venues applaudir le spectacle.

Cette saison 14 jeunes filles de 5 à 15 ans et 2 entraîneurs, ont donné le meilleur d'elles même lors des entraînements et des représentations, pour le plaisir et la fierté de tous.

Pour que cette aventure continue, nous sommes à la recherche de personnes qui seraient d'accord de prendre en main les entraînements la saison prochaine.

Alors n'hésitez pas à nous contacter, cela n'engage à rien.

Merci d'avance.

Les « Licornes ».

Thérèse Sublet 04.50.56.27.33 sublet3@wanadoo.fr

Eveline Planchat 08.77.74.46.53 yvon.planchat@orange.fr

Corinne Charvet 04.50.56.37.70 charvet.corinne@wanadoo.fr

CENTRE DE LOISIRS

VACANCES ETE

JEUNES 8/11 ans

BELLECCIN (Jura)

Du 16 au 20 juillet : camp sportif avec escalade, parcours aventure, optimiste et vie de groupe. 170€

Certificat de natation obligatoire.

Places limitées.

AMBERIEUX

Du 9 au 10 juillet : Base de loisirs de Serrières
Mini camp **voile** (6h) sur 2 jours 90€ tout compris.

Certificat de natation obligatoire.

Places limitées

Nous proposons aussi diverses activités sportives au centre : ski nautique (à partir de 4 ans et oui !) Parapente en biplace, tennis, baignade, etc...

ADOS 11/16 ans

BELLECCIN du 23 AU 27 juillet.

Camp sportif avec spéléo, catamaran et tyrolienne aquatique. 170€

Certificat de natation obligatoire.

CARCASSONNE du 4 au 11 août

Camp culturel avec spectacles de son et lumière, tournoi médiéval à cheval, fouilles archéologiques et plage, plage... 290€ les 8 jours

Places limitées.

Echange avec d'autres jeunes de l'Ain :

16 et 17 juillet : 1 journée à PERON et l'autre à VIRIAT. Chaque centre prépare la journée pour les jeunes : PERON organise une course d'orientation. 15€ la journée. **Réservation obligatoire.**

Ensuite, 2 lumières à VIRIAT pour s'initier à l'art de rue : mix, tags, etc supervisé par des professionnels. 20€ les 2 jours tout compris.

Réservation obligatoire

POUR TOUS

Les vacances commencent le 9 juillet et se termineront pour le centre le 10 août. Un planning sera distribué aux enfants à l'école comme d'habitude. D'ailleurs merci aux enseignants !

Le centre ouvrira en même temps que l'école. Merci de prévenir la venue de votre enfant le 1^{er} mercredi du mois d'août pour les repas.

PROJETS A LONG TERME

Le 22 septembre 2007 : Grande enquête policière à Pré Bouillet ! « Le mariage de Berthe »... Tout se situe à l'époque du Moyen Age, le repas, l'ambiance, l'enquête ... Réservations obligatoires. Réservez votre soirée !

Le coût à ce jour nous est inconnu mais vous sera communiqué dès que possible.

BON ETE A TOUS ET A TOUTES !

Le Centre de loisirs de PERON

Nous rappelons les horaires du centre

Pour les vacances et mercredis : 8h 18h

Périscolaire : 16h30 / 18h

Téléphone 04 50 48 31 52 ou 06 70 96 62 81

Adresse Mail : centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

Site du centre avec le site de la Mairie de PERON



PÉTANQUE

À PÉRON
CONCOURS
OUVERT À TOUS

Organisé par la société de Chasse de Péron

Doublette formée

Inscription: 14 h 00

Début du concours: 14 h 30

après tirage au sort des poules

Challenge, Coupes, Mises 300 euros

Nombreux lots en nature

d,une valeur de 350 euros:

Cartes de chasse à la journée,

vins, jambons, etc.

(Basé sur minimum 32 doublettes)

Complémentaire en trois parties

Concours de tireurs

Buvette et Repas

Déchets, ordures ménagères:

Vous n'avez pas de bac pour vos ordures? Le vôtre est trop petit?

**Appelez de suite le service des Renseignements sur le tri, le compostage,
et les bacs :**

0800 800 215 (N° Vert)

Ou le Service Déchets : 04 50 99 12 01

Un plus : ALLO ENCOMBRANTS AU 04 50 20 65 86

- **Collecte de vos vieux meubles, canapés, literies, gros électroménagers sur rendez-vous.**
- **Réservé aux particuliers à mobilité réduite ou qui n'ont pas de moyen de transport adapté pour aller en déchetterie.**

Calendrier des fêtes

<u>JUIN</u>			
Samedi 9	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	
Samedi 16	CHASSE	CONCOURS DE PETANQUE	CF
Jeudi 21	COMITE DES FETES	FETE DE LA MUSIQUE	CF
Samedi 23	COMITE DES FETES	CINEMA PLEIN AIR	CF
Samedi 30	SOU DES ECOLES	KERMESSE	CF
<u>JUILLET</u>			
Samedi 14	POMPIERS	<i>BAL</i>	CF
<u>AOUT</u>			
Samedi 25	FOOT	TOURNOI DES JEUNES	Stade
<u>SEPTEMBRE</u>			
Samedi 8	BOULES	CONCOURS + REPAS	CF
Samedi 22	CENTRE DE LOISIRS	BAL MASQUE	CF
Dimanche 23	BIBLIOTHEQUE	LOTO ENFANTS	CF
Vendredi 28	BOULES	LOTO	CF

Père Laurent REVEL
Tél.:04 50 56 30 35
169, Rte St-Maurice Challex

JUIN

DIMANCHE	3	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	10	PERON	10 H 30
DIMANCHE	17	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	24	COLLONGES	10 H 30

AOUT

DIMANCHE	5	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	12	FARGES	10 H 30
MERCREDI	15	PERON	10 H 30
DIMANCHE	19	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	26	COLLONGES	10 H 30

JUILLET

DIMANCHE	1	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	8	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	15	PERON	10 H 30
DIMANCHE	22	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	29	COLONGES	10 H 30

SEPTEMBRE

DIMANCHE	2	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	9	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	16	PERON	10 H 30
DIMANCHE	23	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	30	COLLONGES	10 H 30

SERVICES

Mairie Tél.....04 50 56 31 08
 Fax 04 50 56 37 46
 SOGEDO (Eau) St Genis 04 50 41 30 30
 Astreinte Sud-Gessien..... 06 89 58 29 90
 SDEI (Assainissement) 0 810 396 396
 URGENCE..... 0 810 796 796
 E D F (Sécurité dépannage) 08 19 33 31 74
 G D F Gaz de France Distribution.....08 10 74 74 00
 France-Télécom 10 14
 Trésorerie Gex 04 50 41 51 01
 Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le
 mardi de 8h30 à 11h30

ECOLE PRIMAIRE 04 50 56 37 52

CENTRE DE LOISIRS 04 50 48 31 52
 E-mail : centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

HALTE-GARDERIE (La Roulinotte) 06 88 90 10 55

SALLE CHAMP-FONTAINE 04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE 04 50 56 41 39
 Aux heures de permanences soit:
 Le mardi de 16h30 à 18h00
 Le mercredi de 17h00 à 18h30
 Le vendredi de 16h30 à 19h00
 Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION

Tél : 04 50 59 40 78
 Fax : 04 50 59 49 54
 E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr

TAXI-VSL

Goubel 06 80 20 26 20

GESTION DES DECHETS**Particulier:**

Commande de poubelles, composteurs, problème de collecte
 0 800 800 215

Commerces et artisans:

Commande de bacs, facturation de redevance spéciale, TEOM,
 problème de collecte: 04 50 42 26 41
 Déchèteries: Mr Ludovic BRUSTON.....04 50 99 12 08
 Autres: Jocelyne SAMYN 04 50 99 12 01

DECHETTERIE 04 50 59 14 64

E-mail : dechets@cc-pays-de-gex.fr

-du lundi au vendredi:

-de mars à octobre de 8 h 30 à 12 h 00 et
 de 13 h 30 à 18 h 00
 -de novembre à février : de 8 h 30 à 12 h 00 et
 de 13 h 30 à 17 h 00

-le samedi:

-de mars à octobre : de 8 h 30 à 18 h 00
 -de novembre à février : de 8 h 30 à 17 h 00
 -tous les dimanches matin: de 9 h 00 à 12 h 00
 -fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

Tri, Compostage, demande de composteur ou bac à ordure ménagère tél. 0 800 800 215

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

Ramassage du tri-sélectif : le lundi
 Ramassage des ordures ménagères : le jeudi

La POSTE 04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi sauf mercredi de 9 h 30 à 12 h 00
 de 15 h 00 à 17 h 30
 -le mercredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde 04 50 48 09 86
 Mission Locales Action Jeunes Gex 04 50 41 60 46
 Service emploi de la CCPG Divonne 04 50 20 32 27
 ANPE St-GENIS 04 50 28 24 14
 Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
 Le vendredi de 8h30 à 11h30
 C.M.P (Centre Médico-Psychologique) 04 50 42 85 47

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

WEB: <http://www.cc-pays-de-gex.fr/mairies/peron/>

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
 Mardi : 13h30-17h30
 Mercredi : 9h00-12h00

Jeudi : 13h30-17h30
 Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2006**JUIN 2007**

01/06/2007 au 08/06/2007 **LARTAUD**
 08/06/2007 au 15/06/2007 **HYBORD**
 15/06/2007 au 22/06/2007 **REVOL**
 22/06/2007 au 29/06/2007 **BOUQUET**

AOUT 2007

03/08/2007 au 10/08/2007 **BOUVIER**
 10/08/2007 au 17/08/2007 **MAISSA**
 17/08/2007 au 24/08/2007 **DOREAU**
 24/08/2007 au 31/08/2007 **BENDAHOU**

JUILLET 2007

29/06/2007 au 06/07/2007 **COTTIN**
 06/07/2007 au 13/07/2007 **LOTZ-MATTERN**
 13/07/2007 au 20/07/2007 **MASCETTI**
 20/07/2007 au 27/07/2007 **BARBOTIN-B**
 27/07/2007 au 03/08/2007 **SAVARIAU**

SEPTEMBRE 2007

31/08/2007 au 07/09/2007 **DRAI**
 07/09/2007 au 14/09/2007 **FERNOUX**
 14/09/2007 au 21/09/2007 **MERCIER**
 21/09/2007 au 28/09/2007 **ROBERT**
 28/09/2007 au 03/10/2007 **LARTAUD**

Dates sous réserve de changement en cours d'année, en cas de doute appeler le 15

La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie	THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSEY	22 Rue de Genève	St GENIS	04 50 42 11 49
BENDAHOU	Les vertes campagnes	GEX	04 50 41 52 75
BOUQUET	6 Chemin du Levant	FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie	CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire	PREVESSIN	04 50 40 57 66
DOREAU		VERSONNEX	04 50 41 14 13
DRAI	539 rue Aiglette Nord	GEX	04 50 41 47 95
FERNOUX	Grande Rue	DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5	SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains	ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie	FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains	DIVONNE,	04 50 20 00 57
MASCETTI	Route de Mategnin	PREVESSIN	04 50 28 06 79
MERCIER	Arcades d'Ornex	ORNEX,	04 50 40 53 86
REVOL	5 Avenue Voltaire	FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT	Val Thoiry	THOIRY	04 50 20 87 57
SAVARIAU	Im. Les Tetras, Le Patio	GEX	04 50 41 54 04

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

URGENCES

Gendarmerie.....17 Pompier18
 Samu.....15 Urgence N°Européen.....112

HOPITAUX

Ambilly.....04 50 87 47 47
 Saint-Julien 04 50 49 65 65
 Gex04 50 40 38 38
 Cantonal à Genève 00 41 22 372 33 11
 La Tour à Meyrin.....00 41 22 719 61 11
 Centre anti-poisons Lyon 04 78 54 14 14
 Centre grands brûlés Lyon.....04 78 61 88 88
 Clinique Savoie Annemasse 04 50 95 41 41

MEDECINS

Logras
 Dementhon C 04 50 56 38 10
 option homéopathie
Saint-Jean de Gonville
 Mogenet P.A. 04 50 56 44 21
 Dr Brigitte Fleury.....04 50 48 60 22
Collonges
 Maury M.H. 04 50 56 71 00

PEDIATRE

Saint-Genis
 Guy 04 50 42 20 11

PHARMACIES

Voir ci-dessus

Collonges: Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERE

Collonges
 Pirollet 04 50 56 71 64

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Saint - Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE

04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis 04 50 28 27 27

ADAPA :L'aide à domicile pour tous

Anita Boulas-Chardon
 Espace George Sand 9 rue de Gex St Genis Pouilly
 Téléphone.....04 50 20 66 80
 Télécopie.....04 50 20 60 12

SERVICE DE GARDE VETERINAIRES

St Genis Pouilly 04 50 42 12 34
 Gex.....04 50 41 76 45